



PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS

PRÉSENCE ARCTIQUE

NOTRE OBJECTIF

La Garde côtière canadienne est fière de servir les habitants du Nord, et est toujours prête à offrir des services de recherche et sauvetage et d'intervention d'urgence dans l'Arctique.

Nous fournissons également des services essentiels de déglacage dans l'Arctique aux navires commerciaux, aux traversiers et aux bateaux de pêche qui naviguent dans les eaux canadiennes couvertes de glace. Ces services comprennent les escortes de navires, le déglacage des ports, l'entretien des routes de navigation et la prestation de services d'information sur les glaces. Ils permettent d'assurer une navigation sécuritaire, empêchent la formation d'embâcles et les inondations, et maintiennent ouvertes les voies de navigation pour le commerce maritime.

Nous renforçons la présence de la Garde côtière et sa capacité dans l'Arctique pour y assurer la sécurité du transport maritime, promouvoir la croissance économique ainsi que la souveraineté du Canada dans la région.

Dans le cadre du projet Présence accrue et saison prolongée dans l'Arctique, faisant partie du Plan de protection des océans, nous prolongeons la saison de déglacage de la Garde côtière canadienne dans l'Arctique et renforçons notre présence et nos services.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Notre gouvernement est un gardien dévoué du milieu marin du Canada et travaille avec les collectivités côtières et autochtones de l'Arctique pour établir une approche qui répond d'abord et avant tout à leurs besoins.

La prolongation de la saison opérationnelle dans l'Arctique doit être équilibrée avec les répercussions potentielles sur l'utilisation traditionnelle de la glace de mer pour répondre aux besoins des collectivités. Notre gouvernement s'engage à élaborer un plan de collaboration en vue de la prolongation de la saison dans l'Arctique pour la Garde côtière canadienne.

LES AVANTAGES

La prolongation de la saison opérationnelle pour les brise-glaces de la Garde côtière canadienne renforce la capacité de notre gouvernement à appuyer la sûreté de la navigation maritime et la prestation de services dans l'Arctique, y compris les services de recherche et sauvetage et d'intervention d'urgence.

Cette prolongation supplémentaire de la saison opérationnelle prévue dans le cadre de ce projet jette les bases pour le lancement du tout nouveau brise-glace polaire de la Garde côtière canadienne, qui pourra demeurer dans l'Arctique pendant neuf mois durant l'année.

Cette prolongation nous permet d'améliorer notre capacité à ravitailler les collectivités, et aide à orienter les travaux de notre gouvernement visant à mieux répondre aux besoins des collectivités et de l'industrie pendant plus longtemps, réduisant les coûts de transport du ravitaillement des collectivités.



L'initiative de présence arctique est une autre mesure que prend le gouvernement du Canada pour protéger notre littoral et nos voies navigables. Notre gouvernement investit 1,5 milliard de dollars dans le Plan de protection des océans. Il s'agit d'une stratégie nationale pour un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde qui offre des possibilités économiques aux Canadiens dès maintenant et permettra de protéger nos côtes pour les générations futures.